

Soumission concernant la représentation proportionnelle par opposition au mode de scrutin uninominal à un tour

Soumis par : Rebuilding Our Democratic Canada

<http://reclaimourcanada.blogspot.ca>

Résumé et recommandations

D'après diverses études et recherches universitaires, et selon un large éventail d'indicateurs dont ceux énumérés ci-dessous, la représentation proportionnelle l'emporte systématiquement sur les systèmes où le gagnant emporte tout :

- > Meilleure qualité de vie démocratique,
- > Gestion fiscale prudente,
- > Plus grande croissance économique,
- > Meilleure gestion environnementale,
- > Réduction de l'inégalité des revenus,
- > Niveau plus élevé de développement humain,
- > Plus grande tolérance de la diversité,
- > Application de la loi axée davantage sur la réforme,
- > Plus grand respect de la vie privée,
- > Niveau moindre de conflit et de militarisme.

Rebuilding Our Democratic Canada vous exhorte donc à soutenir une forme canado-canadienne de la représentation proportionnelle comme moyen d'assurer que tous les votes comptent et que les résultats de scrutin soient plus représentatifs.

Rebuilding Our Democratic Canada est un organisme issu de la base consacré à la défense et à la reconstruction de la démocratie canadienne.

Nous nous intéressons à l'incidence du système électoral sur les choix de politique des gouvernements, les mesures de la démocratie, la qualité de vie, l'égalité des revenus, la protection environnementale et la politique fiscale.

Il y a deux types fondamentaux de mode de scrutin :

1) **Uninominal**, ou « majoritaire », qui comprend entre autres le système uninominal à un tour et le vote préférentiel. Tous les modes axés sur un vainqueur unique produisent un haut pourcentage de votes « gaspillés », une distorsion des résultats faisant en sorte que les sièges remportés ne reflètent pas le vote populaire, une suppression des points de vue minoritaires, une

assemblée législative qui n'est pas le fidèle reflet du pays et une politique axée sur la confrontation.

2) **Représentation proportionnelle.** Le système de la représentation proportionnelle comprend le scrutin de liste, le système de représentation proportionnelle mixte et le mode de scrutin à vote unique transférable. La représentation proportionnelle a tendance à produire des assemblées législatives qui reflètent davantage toute la diversité des points de vue des citoyens, y compris sur le plan de la diversité ethnique et de la mixité.

Les recherches sur l'incidence du scrutin à vainqueur unique par opposition au mode de la représentation proportionnelle mettent en jeu un large éventail d'indicateurs. La représentation proportionnelle accorde à chaque vote une valeur (réelle et perçue) plus égale et est susceptible d'entraîner une imputabilité gouvernementale accrue et une plus grande satisfaction des électeurs.

Les systèmes à vainqueur unique créent une instabilité politique et entraînent le phénomène de « l'inachèvement politique » lorsqu'un gouvernement majoritaire est battu par un autre à l'autre bout du spectre politique. Ils encouragent les partis politiques à favoriser un avantage à court terme plutôt qu'à envisager des questions politiques à long terme. L'élimination de ces tendances permet d'accorder davantage d'importance à une perspective durable et mène à une plus grande cohérence des politiques au fil du temps.

Salomon Orellana (1) avance que les possibilités accrues d'expression de la diversité et de la dissidence permettent aux pays qui adoptent la représentation proportionnelle de se démarquer :

- > en améliorant le degré d'innovation des politiques,
- > en atténuant la tendance des politiciens à courtiser les électeurs par la promesse de solutions rapides,
- > en accroissant le discernement politique de l'électorat,
- > en limitant le contrôle de l'élite sur la prise de décisions.

Mesures de la démocratie

Arend Lijphart a comparé 36 démocraties sur une période de 55 ans (2) : les pays qui ont adopté la représentation proportionnelle ont surclassé les pays à scrutin majoritaire dans 16 des 17 mesures de bonne gouvernance et de sage prise de décisions, y compris la qualité et l'indépendance de la fonction publique, la qualité de l'élaboration des politiques, la primauté du droit et le niveau et contrôle de la corruption.

Lijphart a observé que le taux de participation des électeurs était plus élevé de 7,5 points de pourcentage sous un mode de scrutin à représentation proportionnelle. Les politiques du

gouvernement étaient plus près du point de vue de l'électeur médian et les citoyens étaient davantage satisfaits des institutions démocratiques de leur pays.

Le nombre de partis au Parlement était légèrement augmenté. La proportion de femmes élues à l'assemblée législative était de 8 % supérieure et les indicateurs pour la participation politique et les libertés civiles étaient plus élevés.

Stabilité et perspective politique

Pour ce qui est de l'instabilité politique, Pilon (3) a abordé le cas de l'Italie et d'Israël en particulier, pays qui ont adopté des formes de représentation proportionnelle mais qui sont perçus comme politiquement instables. D'après le chercheur, l'expérience de pays stables comme l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande serait plus pertinente pour évaluer l'incidence potentielle de la représentation proportionnelle au Canada, et aucun des deux pays n'a eu à faire face aux problèmes auxquels l'Italie et Israël sont confrontés.

En se basant sur le nombre d'élections tenues entre 1945 et 1998, Pilon a établi que les pays ayant adopté le scrutin uninominal à un tour ont tenu en moyenne 16,7 élections, alors que les pays souscrivant à la représentation proportionnelle n'ont tenu en moyenne que 16,0 scrutins. Il conclut que l'instabilité [traduction] « n'est pas un problème qui affecte la représentation proportionnelle dans les pays occidentaux. »

Avec le scrutin uninominal à un tour se pose toujours le problème de « l'inachèvement politique » lorsque les pays passent d'un gouvernement majoritaire à un autre en mettant l'accent sur des enjeux à court terme au détriment d'une stabilité à long terme.

Rendement économique et responsabilité fiscale

Carey et Hix (4) ont constaté que les pays ayant adopté la représentation proportionnelle étaient plus responsables sur le plan fiscal et plus susceptibles de bénéficier d'excédents fiscaux. Orellana a trouvé que la représentation proportionnelle génère des surplus budgétaires plus élevés ou des déficits moins élevés et une dette nationale moins élevée. La dette nationale prédite est 65,7 % plus élevée dans les pays à scrutin majoritaire que sous le système de la représentation proportionnelle.

Knutsen (5) s'est penché sur la situation de 107 pays entre 1820 et 2002 et a conclu que les systèmes proportionnels et semi-proportionnels ont généré une augmentation « étonnamment robuste » et « plutôt substantielle » de la croissance économique, soit une augmentation de 1 % !

Gérance de l'environnement

Frederiksson (6) a observé que les pays souscrivant à la représentation proportionnelle établissent des politiques environnementales plus strictes et Lijphart et Orellana ont constaté que ces pays ont obtenu des scores plus élevés de six points sur l'indice de performance environnementale Yale, lequel mesure dix domaines de la politique dont la santé environnementale, la qualité de l'air, la gestion des ressources, la biodiversité et l'habitat, la foresterie, les pêches, l'agriculture et le changement climatique.

Orellana (1) a constaté qu'entre 1990 et 2007, l'augmentation des émissions de carbone était nettement inférieure dans les pays avec des scrutins pleinement proportionnels, soit 9,5 %, comparativement à 45,5 % dans les pays souscrivant au scrutin uninominal à un tour.

Orellana (1) a observé que les citoyens dans des pays axés sur la représentation proportionnelle étaient plus favorables aux mesures environnementales et plus enclins à payer les coûts associés à la protection de l'environnement. Il a noté que l'utilisation d'énergies renouvelables était environ 117 % plus élevée dans les pays souscrivant à la représentation proportionnelle.

Inégalité des revenus

Lijphart (2) a observé que les pays axés sur la représentation proportionnelle affichaient des niveaux nettement inférieurs d'inégalité des revenus. Birchfield et Crepaz (7) ont constaté que les [traduction] « institutions politiques consensuelles (à représentation proportionnelle) ont tendance à réduire les inégalités des revenus, alors que les institutions fonctionnant selon le principe du vote à la majorité ont l'effet contraire ».

Les auteurs expliquent ce phénomène ainsi : [traduction] « Plus l'accès aux institutions politiques s'élargit, et plus le système politique est représentatif, plus les citoyens prennent part au processus politique pour le changer en leur faveur, ce qui se manifeste entre autres par une inégalité moindre des revenus. De telles institutions politiques consensuelles rendent le gouvernement plus réactif aux demandes d'un plus large segment de citoyens. »

Développement humain

Carey et Hix (4) ont scruté 610 élections sur plus de 60 ans dans 81 pays et ont constaté que les pays souscrivant à la représentation proportionnelle ont obtenu des scores plus élevés sur l'indice du développement humain des Nations Unies, lequel intègre des indicateurs de santé, d'éducation et de niveau de vie. Lijphart (2) a observé que les pays souscrivant à la représentation proportionnelle dépensaient en moyenne 4,75 % de plus pour des dépenses sociales.

Préjugés, tolérance et évolution des attitudes

Orellana (1) a observé que les citoyens des pays souscrivant à la représentation proportionnelle ont tendance à afficher un plus haut niveau de tolérance à l'égard de l'homosexualité, de l'avortement, du divorce, de l'euthanasie et de la prostitution; et un niveau de désaccord plus élevé avec la notion que les hommes font de meilleurs dirigeants.

Application de la loi et défense

Orellana (1) et Lijphart (2) ont constaté que les pays dotés de systèmes moins proportionnels ont tendance à afficher un soutien public accru pour les solutions punitives à la criminalité et ont davantage de retombées des politiques punitives, y compris des taux d'incarcération plus élevés et un recours plus important à la peine capitale.

Orellana (1) a observé que les prévisions de dépenses militaires pour des pays à scrutin majoritaire étaient plus du double de ceux souscrivant à la représentation proportionnelle (2,6 % par opposition à 1,1 % du PIB).

Leblang et Chan (8) ont observé que le système électoral d'un pays est le plus important prédicteur de l'engagement d'un pays dans une guerre, selon trois différentes mesures : 1) lorsqu'un pays est le premier à s'engager dans une guerre, 2) lorsqu'il se joint à une coalition multinationale dans une guerre en cours et 3) le temps qu'il reste engagé dans une guerre après y avoir participé.

Est-ce qu'une proportionnalité parfaite est nécessaire pour avoir une incidence?

Il s'agit d'une question pertinente pour un pays tel que le Canada qui envisage des options telles que la représentation proportionnelle mixte ou d'autres options axées sur les régions qui sont très proportionnelles sans l'être totalement.

Carey et Hix (4) ont montré que les systèmes modérément proportionnels basés sur des districts plurinominaux de six à huit sièges avaient presque autant de succès que les systèmes purement proportionnels pour ce qui est d'éviter les résultats disproportionnels.

Conclusion

Le corpus existant d'études comparatives se prononce très clairement sur l'impact favorable de la représentation proportionnelle sur les pays. La démocratie canadienne a besoin d'être redémarrée. Un système à représentation proportionnelle canado-canadien est une prochaine étape essentielle.

Références

1. **Orellana**, Salomon (2014), *Electoral Systems and Governance: How Diversity Can Improve Decision Making*, New York : Routledge Press.
2. **Lijphart**, Arend (2012), *Patterns of Democracy. Government Forms and Performance in 36 Countries*, New Haven CT : Yale Press.
3. **Pilon**, Dennis (2007), *The Politics of Voting: Reforming Canada's Electoral System*, Toronto : Edmond Montgomery.
4. **Carey**, John M. et **Hix**, Simon (2011), « The Electoral Sweet Spot: Low magnitude Proportional Electoral Systems », *American Journal of Political Science* 5 (52).
5. **Knutsen**, Carl (2011), « Which democracies Prosper? Electoral Rules, Form of Government and Economic Growth », *Electoral Studies* 3.
6. **Fredriksson**, P.G. et **Millimet**, D.L. (2004), « Electoral Rules and Environmental Policy », *Economics Letters* 84 (2).
7. **Birchfield**, Vicki et **Crepaz**, Markus (1998), « The Impact of Constitutional Structures and Collective and Competitive Veto Points on Income Inequality in Industrialized Democracies », *European Journal of Political Research* 34.
8. **Leblang**, D et **Chan**, S (2003), « Explaining wars fought by established democracies: Do institutional constraints matter? », *Political Research Quarterly* 56(4).